



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Évaluation institutionnelle

du Cégep de Jonquière

Septembre 2017



Québec, 14 novembre 2017

Monsieur Raynald Thibeault
Directeur général
Cégep de Jonquière
2505, rue Saint-Hubert
Saguenay (Québec) G7X 7W2

Objet : Deuxième suivi au rapport de l'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 27 septembre 2017, le suivi apporté par le Cégep de Jonquière pour répondre à la recommandation contenue dans son rapport d'évaluation institutionnelle :

d'adopter et d'appliquer dans les meilleurs délais une politique de gestion des ressources humaines incluant, outre les volets d'évaluation, de perfectionnement et de valorisation, celui d'insertion professionnelle des nouveaux employés.

Cette recommandation avait déjà fait l'objet d'un suivi en 2005, mais n'avait pas été levée.

En mars 2017, lors de la visite effectuée par la Commission dans le cadre de l'opération de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité, le Collège lui a remis le bilan de la mise en œuvre de sa Politique de gestion des ressources humaines (PGRH) accompagné de plusieurs documents à titre de suivi à la recommandation en vigueur.

La Commission a constaté les progrès effectués par le Collège depuis 2005 à la suite de l'adoption de sa nouvelle PGRH qui est divisée en volets portant sur la dotation, l'accueil et l'intégration du personnel, la planification et l'intégration de la relève, le perfectionnement, le développement, l'avancement, l'évaluation, la valorisation et la reconnaissance du personnel ainsi que sur la qualité de vie et le mieux-être au travail. Pour chacun de ces volets, le Collège a développé des politiques, des programmes, des outils et a prévu des

activités, conformément à la PGRH. Ainsi, les politiques et les programmes suivants ont été développés : la Politique relative au perfectionnement du personnel professionnel, la Politique relative à la formation et au perfectionnement du personnel de soutien, la Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de violence et de harcèlement, la Politique de santé globale du personnel, le Programme d'accès à l'égalité en emploi, le Programme d'accompagnement de la relève enseignante, le Programme d'accueil et d'intégration pour le personnel, le Programme de développement professionnel continu, le Programme de mentorat pour le personnel enseignant et le Programme d'aide aux employés. Le Collège a également développé plusieurs autres documents, guides, outils et activités reliés à sa PGRH. La Commission juge que le Collège a pris les moyens pour adopter sa Politique de gestion des ressources humaines et plusieurs documents concernant les volets de sa PGRH. En conséquence, elle lève cette partie de la recommandation.

Par ailleurs, à l'égard de l'application de la politique, la Commission constate que certains programmes et politiques initialement prévus par la PGRH n'ont pas été élaborés ou n'ont pas été mis en œuvre. La Commission constate les travaux réalisés concernant le perfectionnement, la valorisation et l'insertion du nouveau personnel. Par contre, pour le volet de l'évaluation du personnel, les documents transmis par le Collège démontrent que ce dernier n'est pas mis en place. En conséquence, elle réitère cette partie de la recommandation au Collège et elle lui rappelle l'importance d'appliquer sa PGRH. La Commission compte recevoir du Collège les suites appropriées pour cette partie de la recommandation d'ici un an à partir de la date de publication du rapport.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Jasmine Gauthier, directrice des études